



# Prud'hommes: Le vote Solidaires pour la défense des droits des salarié-e-s

**Les prud'hommes : le seul recours de nombreux salarié-es et chômeurs/euses**

Tous les cinq ans, 15 millions de salarié-e-s de droit privé et de chômeurs sont appelés à élire les conseillers et juges prud'homaux. Nous sommes 200 000 à faire chaque année appel à la juridiction prud'homale afin de faire respecter nos droits et régler des injustices parfois dramatiques. **Salaires non versés, contrats de travail inexistant, licenciements, discriminations, harcèlements... le tribunal prud'homal est souvent le seul moyen de défendre vos droits.**

**Pourquoi voter Solidaires ?**

Parce que, plus que jamais, dans ce contexte d'attaques contre nos droits, aucun-e d'entre nous n'est à l'abri d'une injustice, de l'arbitraire, du dégraissage économique, du licenciement avec perte de tous les droits, des multiples exigences ou menaces individuelles.

Parce que, dans une société bien plus riche qu'à la sortie de la guerre en 1945, patronat et gouvernement remettent en cause tous les acquis de l'époque. Avant les présidentielles, un « toilettage » du Code du travail avait assoupli bon nombre de protections du salarié. Aujourd'hui, l'offensive se poursuit contre la réduction et la durée du

temps de travail, le contrat de travail en CDI et la protection contre les licenciements, la retraite à 60 ans...

Parce que les prud'hommes, outil de proximité de défense pour le respect des droits, sont dans le collimateur : sous prétexte d'économies, la plupart des conseils risquent de disparaître, obligeant ainsi bon nombre de salariés à se déplacer dans la plus grosse ville voisine pour se défendre.

Parce que Solidaires regroupe celles et ceux qui ne se laissent pas charmer par les sirènes patronales, qui renouent avec la solidarité, qui agissent dans l'unité pour défendre les droits et en acquérir de nouveaux.

**L'Union syndicale Solidaires défend :**

- **L'application et l'amélioration du droit.**

- **Le respect de l'exécution des jugements par un suivi des dossiers.**

Le Code du travail et les conventions collectives ne sont pas parfaits, mais ils représentent un minimum commun.

Pour l'Union syndicale SOLIDAIRES, ils doivent évoluer pour mieux prendre en compte les réalités des conditions de travail, de l'emploi précaire, du temps partiel imposé, du harcèlement, des licenciements abusifs...



**Votez pour les candidat-e-s Solidaires qui ont choisi :**

- un syndicalisme de lutte indépendant,
- le droit des salarié-e-s contre la loi des patrons,
- un combat solidaire avec les chômeur/ses et les exclu-e-s.

# ÇA SE PASSE COMME ÇA ... TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS !

## SFR service client : où l'art de transformer les coûts de production en coups sur le salarié

Toujours près de ses sous, SFR multiplie les mesures pour réduire les coûts: Externalisation de 90% de ses sites, réduction prochaine de l'espace de travail de chaque salarié... d'autres projets sont en cours :

**Formation** : Pour SFR un formateur coûte cher. La solution ? Demander aux employés les plus expérimentés de former leurs petits camarades sans gratification ni augmentation de salaire. Et comme ça coûte encore trop cher voici venir l'e-learning. Par ce doux barbarisme entendez l'auto-formation. L'employé s'installe devant son ordinateur et lit des slides pondus par la Direction. Problème, le salarié ne peut se former que lorsqu'il y a de la disponibilité, c'est-à-dire jamais. Les formations sont donc toujours annulées, reportées, déplacées...

**Qualité** : Pour avoir une idée de la qualité de son service client la Direction faisait appel à des sociétés externes. Ces sociétés écoutaient les employés et rendaient un baromètre qualité mensuel. Comme d'habitude cela coûtait trop cher donc la Direction a créé des Relais Satisfaction Client. Poste confié à des téléopérateurs (TO), sans augmentation bien sûr...

**Planification** : Pourquoi payer cher des gens pour

faire des plannings ? La solution ? Aux chargés de clientèle de faire eux-mêmes leur emploi du temps ! Ils entrent leurs souhaits dans une machine qui calcule les disponibilités. Après un mois dans la moulinette, la réponse. Vous essayez un refus ? Faites d'autres vœux ! Ca ne vous arrange pas ? Tant pis pour vous. Impossible de se tourner vers quelqu'un. C'est de la faute à la machine et on ne peut rien contre elle. La Direction veut lutter contre l'absentéisme. Ce n'est pas avec ces méthodes qu'elle va y parvenir !

**L'encadrement** : auparavant les responsables de groupes chaperonnaient les chargés de clientèles, vérifiant leur travail tant quantitatif que qualitatif. Mais même cela finit par coûter cher ! La solution ? Demander à un téléopérateur d'effectuer le boulot d'un chef. Mêmes responsabilités, même quantité de travail. La différence ? Le salaire évidemment. Cherchez l'erreur !

**Y aura t'il d'autres projets "innovants" pour les centres d'appels SFR ? A quand le chargé de clientèle chargé de virer son collègue ? A quand l'employé faisant lui-même sa feuille de paie ?**

### Restructuration à Teleperformance

Teleperformance a annoncé fin septembre un restructuration d'une partie du groupe (TP France, TP Midi Aquitaine, TP Nord, TP Rhône Alpes, Infomobile, Communicator, Cash Performance et Techcity). Les patrons désirent effectuer cette concentration en regroupant toutes les filiales sous une seule maison mère et en passant de 8 entreprises à 5, et cela, pour gagner encore plus d'argent.

Une société maison mère dirigera l'ensemble des entreprises du groupe (elle concentrera les

commerciaux, le management...). Les autres entreprises actuelles seront toutes regroupées en 4 directions régionales ayant un statut d'entreprise.

Que ce soit à TP, à Infomobile ou ailleurs, les salariés vont subir les effets dévastateurs de cette opération purement financière. Cela se traduira sans aucun doute par une diminution du nombre de salariés et par des suppressions de sites avec, pour les salariés rescapés, toujours plus de pressions et des conditions de travail détériorées en prime.

La Direction a d'ores et déjà annoncé qu'elle dénoncerait les

accords collectifs et usages qui existent sur les différentes entreprises ; cela concerne tous les accords salariaux, de réduction du temps de travail, les accords sur le travail de nuit, sur les astreintes, classification et fonctions associées, etc...

Etrangement au moment où la Direction annonce qu'il n'y aura pas de suppression d'emplois, elle annonce des fermetures de postes à Lyon à cause de la délocalisation du contrat 9 Cegetel en Tunisie.

# LE DROIT DE L'OUVRIR !

Pour mieux se défendre, mieux vaut connaître ses droits !

## Prud'hommes 2008 : Sud c'est Solidaires !

- Le 3 décembre 2008 ont lieu les élections des conseiller-es prudhommes.
- Tous les salarié-es (sauf les fonctionnaires) votent à ces élections pour élire vos représentant-es dans les tribunaux des prud'hommes.
- C'est l'occasion également de donner du poids au syndicalisme SUD et à son union de syndicats Solidaires.

## Elections mode d'emploi - Comment voter ?

- **Voter le 3 décembre dans son bureau de vote :**

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h (sauf arrêté préfectoral modifiant les horaires d'ouverture).

La carte d'électeur que vous avez reçue à domicile indique votre bureau de vote. **Durant ces heures-là, l'employeur a obligation de laisser les salarié-es s'absenter, le temps nécessaire**

**pour aller au bureau de vote, voter et en revenir. Aucune diminution de la rémunération ne doit être opérée. L'article L 1441-34 du code du travail dispose que « l'employeur autorise les salarié-es à s'absenter afin de leur permettre de participer au scrutin. Cette absence ne peut donner lieu à diminution de la rémunération ».**

L'employeur peut organiser la participation au scrutin soit tous ensemble aux mêmes heures, soit de façon échelonnée.

Pour pouvoir voter ce jour-là, il faut justifier de son identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de résident, carte de séjour... Il faut présenter également la carte d'électeur mais, si vous ne l'avez pas, cela ne doit pas vous empêcher de voter.

- **Voter par correspondance**

Tous les électeurs peuvent voter par correspondance.

Il n'a aucune justification à fournir. On peut voter dès réception de son matériel électoral au domicile. Par contre :

1. Il faut sa carte d'électeur et signer sur sa carte électorale l'attestation comme quoi on jouit de ces droits civiques.
2. Mettre son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale sans cacheter

3. Prendre l'enveloppe " T " Elections prudhommales 2008 et remplir les mentions qui figurent sur la carte d'électeur : adresse de la mairie, n° du bureau de vote, n° d'électeur, collège : salarié-e, section d'inscription : Commerce (ou activité diverses pour certains centres d'appels)
4. Mettre l'enveloppe électorale + carte d'électeur signée dans l'enveloppe T.
5. Envoyez l'enveloppe T à la Mairie de la commune du bureau de vote sans affranchir.

- **Voter par internet uniquement sur Paris**

Seuls les électeurs inscrits sur les listes de Paris peuvent voter par internet. Se munir des codes et mots de passe figurant sur sa carte d'électeur et se connecter au site [www.prudhommes.gouv.fr](http://www.prudhommes.gouv.fr).

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les militants et militantes SUD ou [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr) ou le 01 44 62 12 29**



# PRESTATAIRES DE SÉVICES!

(infos de France et d'ailleurs...)

**Chez COM PLUS à Roubaix, c'est comme moins d'argent !** Lors de la réunion mensuelle de mai avec les Délégués du Personnel, le PDG répondait à une question sur le versement de la Participation aux bénéfices 2007 en indiquant qu'environ 2000 euros seraient versés cette année, tout comme en 2006. Qu'on se « rassure » tout de suite, il ne s'agit pas de 2000 euros par salarié-e mais bien d'une somme à partager entre tous les salariés de l'entreprise. Résultat : une somme mirobolante de 5 euros a été versée à chaque télé-conseiller sur le Fonds de Participation en actions et sera bloquée pendant 5 années !!!

## Management à la Teleperformance:

Histoire d'encourager les salariés la direction de TP Lyon 3, essaye un langage proche de la politesse, enfin à vous de juger... Il y a quelques temps on avait eu le droit à « **L'entreprise c'est comme une femme, soit tu la gardes, soit tu la quittes...** ». Plus récemment, les salariés du plateau 9 Cegetel (fermé depuis...), se sont vus répondre par le coordinateur des Ressources Humaines : « **Si un Technicien ressent un quelconque mal-être dans l'entreprise, je l'invite vivement à trouver un emploi dans une autre entreprise** ». A première vue c'est ce qu'a dû faire Christophe Allard (ex PDG de TP) qui a démissionné en février dernier. Son salaire ne devait pas suffire : 1,4 million d'€ de salaire fixe (+8% entre 2006 et 2007) et presque autant en part variable 1,3 million d'€ (soit plus 134% d'augmentation) ! (Source Mag Capital).

## Management à la B2S:

Un responsable de production de B2S Le Mans a réussi l'exploit, grâce à ses méthodes de management, d'avoir deux droits d'alerte (un du CHSCT et un des DP) contre lui. La Direction toujours aussi attentionnée aux problèmes des salariés et de leurs conditions de travail, a résolu le problème en lui accordant une mutation au sein du groupe avec en prime une quasi promotion.

Pour la petite histoire, aussitôt arrivé, ses nouveaux collègues nous ont appelés pour savoir qui était cet homme avec ces méthodes de management dignes d'un autre temps... A première vue, chez B2S, plus vous avez des propos insultants ou des méthodes dégueulasses, plus vous avez des chances d'avoir une promotion... Nul doute que le label social devrait arranger tout ça...

## **SIGNEZ LA PETITION : Installation de centres d'appels dans deux prisons françaises : jusqu'où vont-ils aller pour faire baisser le coût du travail ?**

Les syndicats Sud et CGT ont lancé une pétition pour l'abandon du projet d'implantation de centres d'appels en prison (3.000 postes de travail). Ce projet n'a nullement le but de permettre l'éventuelle réinsertion des détenus, mais simplement d'offrir aux patrons des centres d'appels une main d'oeuvre bien moins chère que l'offshore, rémunérée bien au dessous du SMIC, et non protégée par le Code du travail ou les Conventions Collectives. Ce nouvel alibi, sous couvert de « responsabilité sociale », n'a d'autre objectif que d'imposer à l'ensemble des salariés des centres d'appels internes et externes la continuation de la rigueur salariale, de la déréglementation des conditions de vie et de travail, et de supprimer toujours plus d'emplois. Pour notre part, la réinsertion passe d'abord par de meilleures conditions de détention (la disparition de la surpopulation carcérale, l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux en milieu pénitentiaire, le développement de projets éducatifs par l'obtention de diplômes). Pour toutes ces raisons, nous refusons ce projet. Pour signez la pétition: [http://www.sudptt.org/article.php3?id\\_article=98313](http://www.sudptt.org/article.php3?id_article=98313)